

L'auteur examine, en droit suisse et en droit européen, les relations juridiques entretenues par les investisseurs avec leurs contreparties (négociants en valeurs mobilières, fonds de placements, réglementés ou non, gérants de fortune). Les risques courus par les investisseurs du chef des transactions qu'ils concluent sont exposés et analysés. Diverses propositions sont formulées pour améliorer la position des investisseurs compte tenu des enseignements de la crise financière. L'auteur est avocat au barreau de Genève, spécialisé en droit bancaire et représente et conseille en cette qualité de nombreuses banques. Il enseigne le droit bancaire à l'Université de Lausanne en qualité de chargé de cours. Cet ouvrage a été présenté comme thèse de doctorat à l'Université de Lausanne en février 2012 et a obtenu la mention «*summa cum laude*».

ISBN 978-3-7255-6584-9



9 783725 565849